

Compte rendu du Conseil municipal du 16 Décembre 2016 convoqué le 08 Décembre

Présents : M Malhappe, C.Huet, O Barbey, E. Mascret, P. Quentin, S. Lamouille, D. Ferrandin, P Avril, D. Chauvin, P. Maisonneuve

Absents excusés ayant donné procuration : P. Boquet ayant donné procuration à P. Quentin.

Madame Evelyne Mascret est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2016 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.
- 2) Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour l'ajout à l'ordre du jour de deux points :
 - a) Assurance statutaire du personnel
 - b) Présentation du Plan Local Habitat. Le CM donne son accord sur ces ajouts.

1) Assurance statutaire du personnel

Sophie APRUZZESE, la secrétaire expose aux conseillers municipaux la nécessité de souscrire au nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires qui gère les risques des agents de la collectivité notamment les accidents du travail, les maladies professionnelles, l'hygiène et la sécurité...

En effet, le 26/02/2016, la commune avait confié au CDG 28 le soin d'engager une procédure concurrentielle avec négociation en vue de souscrire un contrat d'assurance groupe qui arrivera à échéance le 31/12/2016 pour la commune de Gilles.

Le marché a été attribué à la compagnie CNP ASSURANCES avec le courtier gestionnaire SOFAXIS.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

- D'adhérer à ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de 4 ans
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion

2) Présentation du Plan Local Habitat (PLH)

Monsieur le Maire présente les travaux effectués par la Commission Aménagement du Territoire et concernant le PLH.

Quatre orientations sont retenues :

- Favoriser un développement maîtrisé et équilibré du territoire
- Développer une offre de logements répondant localement à la diversité des besoins et favorisant les parcours résidentiels.
- Intervenir sur le parc ancien pour en améliorer la qualité et l'attractivité.
- Mettre en place une gouvernance de la politique de l'habitat.

Concrètement cela se traduit par une volonté de porter à 655 habitants de plus par an pour l'ensemble de l'agglomération dans les 6 ans à venir. Le principal de cette augmentation est réparti sur les pôles de proximité (Dreux-Vernouillet, Anet-Ezy-Ivry, Nonancourt-St Remy sur Avre, Brezolles, Abondant- Broué- Bû)

Pour les communes rurales, le taux de progression moyen est souhaité à 0,66% par an et le taux de constructions nouvelles de 3 pour 1000 habitants par an.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur ces orientations.

3) Implantation d'un poste rural compact simplifié (PRCS) dans le cadre de l'enfouissement des lignes électriques moyenne tension.

Monsieur le Maire expose au Conseil la décision d'ENEDIS (ex ERDF) de renforcer la ligne moyenne tension et de procéder à son enfouissement. Les communes de la Chaussée, Rouvres, St Ouen Marchefroy, Le Mesnil

Simon, Gilles et Guainville sont concernées. Cette opération nécessite l'implantation de PRCS (genre de transformateur) sur le territoire de la Commune.

La Commune est concernée par l'implantation d'un PRCS à l'angle de la rue de la Noé et de la Correspondance. Le CM donne son accord à cette demande.

4) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Dans le cadre du transfert de la compétence transport à la Communauté d'Agglo du Pays de Dreux, la CLETC a chiffré le résultat financier de ce résultat pour chaque commune (Produits – Charges). Pour la commune de Gilles le montant positif s'élève à 3924,20 € et portera à 42415 € l'attribution compensatrice versée par l'Agglo à la Commune. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport établi par la CLETC.

5) Fonds de péréquation 2017

Le Maire demande l'autorisation de solliciter le fonds de péréquation 2017 assis sur les dépenses d'investissement 2016. Le CM autorise le Maire à faire cette demande.

6) Mise en conformité de la rédaction statutaire des compétences obligatoires issues de la loi NOTRÉ au 1^{er} Janvier 2017.

La loi NOTRÉ a étendu les domaines de compétences obligatoires gérés par l'Agglo aux domaines de « Gestion des milieux aquatiques et inondations », « Accueil des gens du voyage », « Collecte et traitement des déchets des ménages » Le CM approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction des statuts modifiés par la loi NOTRÉ.

7) Questions diverses

Le Maire,

-fait part de la démission de Judicaelle Dietrich qui quitte la région pour raisons professionnelles. Le Maire accepte sa démission et la remercie pour son engagement dans la commune ; nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle vie.

-remercie les élus D Ferrandin, P avril ainsi qu'Alain Mascret, Charles de Ferrières, Charlie Avril et Julien et Alain Dupont qui ont œuvré bénévolement aux travaux préalables à la réhabilitation faisant faire une économie substantielle à la Commune.

-informe le CM que 19 entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour les travaux de l'Auberge et fait le point sur les subventions accordées ou en cours.

-relate les travaux effectués récemment ou en cours – Chemin des Casse-Croûtes, installation des jeux pour les ados, mise en place d'un radar pédagogique rue de Bréval, accessibilité handicap de l'église, visite de la police de l'eau pour action de curage à venir des rus et fossés du village.

-informe le CM de la participation de la commune au groupement d'achat organisé par le SDE pour la fourniture d'énergie.

-fait part de la proposition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'installer des caméras de surveillance sur la commune. Après débat, cette proposition est rejetée par 11 voix contre et 3 voix pour.

-informe le CM d'un questionnaire auquel il a répondu sur la participation citoyenne. Une information par les personnes compétentes auprès du CM a été demandée.

-relate la visite de M le Sous-Préfet sur notre commune le 16 décembre qui soutiendra notre projet Auberge. Il a souhaité que la fête nationale du 14 juillet soit bien célébrée le 14 afin de réaffirmer les indispensables repères de notre République.

8) Tour de table

Olivier Barbey s'assure que chacun a bien pris note de l'organisation des vœux du Maire et de son Conseil municipal qui auront lieu le 8 janvier à 11h30. La fête de la musique et du village est fixée au 24 juin.

Pascal Avril rend compte de la réunion du Syndicat des Eaux (nettoyage autour du point de captage- le lavoir devrait être démolé en 2017- promis depuis 2015) ; Vérification des bouches d'incendie à effectuer. Il signale un nid de poule important au STOP de la rue de Fumeçon et de la rue de Normandie.

Dominique Ferrandin demande l'installation de miroirs de sécurité rue de la Correspondance, rue de Fumeçon et rue de la Gare. Propose de constituer une équipe pour réhabiliter la sente de la Justice.

Stéphane Lamouille signale le déplacement d'une pierre rue Neuve et rappelle la nécessité de vérifier le bon maillage des points lumineux sur la Commune. Le Maire charge Céline Huet d'organiser ce chantier.

Judicaelle Dietrich confirme que la carte du village sera terminée fin mars 2017.

Lionel Janvier rappelle que la rue de Normandie présente un affaissement important. Absence de sécurisation lors des travaux effectués par la DDT rue du Mesnil Simon.

Daniel Chauvin se désolé d'une absence d'entretien au hameau de la Noé.

Christian Bourrat informe qu'il a, à nouveau alerté ses voisins sur le respect de l'interdiction de stationner rue de Fumeçon (chaîne).

Evelyne Mascret remercie les Conseillers pour la distribution du Tambour du Radon ;

Céline Huet alerte sur la visibilité insuffisante des chicanes de la Grande Rue. Philippe Quentin rappelle que cette visibilité devait être renforcée après période d'observation. Céline propose de mettre à l'honneur les maisons les mieux décorées en cette période de Noël.

Michel Malhappe informe le CM de sa participation à la fête des Flambarde de Dreux accompagnée de Mademoiselle Clara Maisonneuve et de son père comme porte étendard.

Le Maire remercie le Conseil municipal pour le travail effectué au cours de cette année et se joint à Céline pour souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h35.